

Scolarisation des enfants

Mieux accueillir la différence

Les enfants en situation de handicap trouvent de plus en plus leur place au sein des classes traditionnelles de l'enseignement catholique privé. Une intégration qui leur donne la possibilité de suivre une scolarité normale et permet à l'ensemble des écoliers de s'éduquer à l'ouverture et à la tolérance. Cependant, un travail de sensibilisation reste à faire pour convaincre l'ensemble des établissements des bienfaits de cette mixité.

● Par Anne-Louise Sautreuil



Dans cette classe de maternelle, tous dont Céline*, trisomique, écoutent l'histoire du jour avec attention.

Dans un bureau encombré de livres et de matériel scolaire de l'école et du collège Notre-Dame de Lourdes (20*), Alexis*, 12 ans, et Brian*, 11 ans, profitent d'une pause pour réviser leur contrôle de mathématiques. Assis près d'eux, Philippe, leur auxiliaire de vie scolaire (AVS) les couvre d'un regard protecteur.

Alexis souffre d'une infirmité motrice cérébrale (IMC) et Brian est atteint d'autisme. Malgré leur handicap, tous deux fréquentent, grâce à leur AVS, une sixième ordinaire de l'établissement. « J'ai expliqué mon petit problème aux autres et maintenant tout va bien, témoigne Alexis, jovial. J'ai beaucoup d'amis. Et, pour les cours, Philippe m'aide à écrire, il demande si j'ai bien tout compris ou me répète les consignes.»

Aux yeux de l'équipe pédagogique de Notre-Dame de Lourdes, l'intégration et la réussite de ces élèves dans une classe de sixième ordinaire sont un succès. Particulièrement pour Alice Rozière, qui occupe un poste rare et novateur d'aide à l'intégration individuelle. Son rôle consiste à veiller à la bonne adaptation des enfants atteints de troubles variés – allant du déficit de l'attention à la trisomie, en passant par l'autisme – au sein de

leurs classes respectives. « Depuis plus de vingt ans, notre établissement est sensible à l'accueil des enfants handicapés. La loi de 2005 (voir encadré) a donné une nouvelle impulsion en se focalisant sur les besoins des élèves et les moyens de compensation à mettre à la disposition de leur réussite », détaille-t-elle.

« Apprendre à vivre en Eglise »

Ces « moyens de compensation » qui permettent de surmonter un handicap sont très variés. Au-delà de l'aide fondamentale des auxiliaires de vie scolaire dont certains élèves bénéficient, il peut s'agir d'outils simples mais adaptés au cas par cas. Un tiers temps supplémentaire pour des enfants souffrant, par exemple, de dyslexie ou de dysorthographe. Des surligneurs ou des cache-pages pour des élèves atteints de trou-

LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

Elle renforce les actions en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap, affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile. Elle insiste notamment sur les moyens à mettre en œuvre afin de faciliter la scolarisation de tous en fonction de leurs besoins. Une des grandes innovations de la loi est l'instauration des auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui accompagnent dans les classes les enfants pour lesquels la présence d'un adulte a été jugée nécessaire. □

ts handicapés :



ANNELOUISE SAUTREUIL

bles de l'attention. Les nouvelles technologies permettent aussi d'aller plus loin. Des logiciels de reconnaissance vocale pallient des difficultés d'écriture. Michèle Joly, directrice de l'établissement Thérèse Chappuis (7^e), estime que la mise en place de ces outils reflète déjà une évolution des mentalités. « Il y a une vingtaine d'années, cette réflexion n'existait pas. Il n'y avait pas de prise en compte de l'intelligence de ces enfants. Aujourd'hui, on essaie d'améliorer leur scolarité », explique-t-

Dans un bureau de l'école et du collège Notre-Dame de Lourdes (20^e), Alexis*, 12 ans, et Brian*, 11 ans, révisent leur contrôle de mathématiques sous le regard protecteur de Philippe, leur auxiliaire de vie scolaire (AVS).

elle. Et de se réjouir : « Cela fonctionne, j'en vois chaque année décrocher leur diplôme avec des mentions. »

L'inclusion des enfants handicapés au sein de l'environnement scolaire rejaillit d'ailleurs positivement sur l'ensemble des écoliers. C'est en tout cas ce qu'a constaté Isabelle Weinachter, adjointe à la Pastorale scolaire et membre du conseil élargi au handicap du diocèse de Paris, qui dispense des cours d'éveil à la foi au sein du groupe Eugène Napoléon – Saint Pierre Fourier (12^e). « J'essaie de leur montrer que Dieu les aime tous, ceux qui ont un handicap, ceux qui sont plus lents, ou encore précoces, explique-t-elle. Ils apprennent à vivre ensemble, en Église, à s'accepter les uns les autres. » En abordant des thématiques comme la paix, le pardon ou encore le partage, Isabelle Weinachter aide les élèves à vivre en harmonie avec leurs différences.

« Peur de ne pas savoir faire »

À la direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris, Florence Mirande, chargée de mission handicap, se félicite de

cette amélioration de l'accueil : « Il y a eu des progrès extraordinaires, s'exclame-t-elle. Souvenons-nous qu'il y a vingt ans, ces enfants étaient tout simplement privés du système scolaire. » Pour autant, le chemin à parcourir reste long. Beaucoup de parents font encore l'expérience de la difficulté à scolariser un fils ou une fille handicapé dans l'enseignement catholique parisien (Voir témoignage ci-dessous). « Les établissements ont encore trop souvent peur de ne pas savoir faire, reconnaît Florence Mirande. Il est nécessaire de développer les formations, de trouver des personnes ressources dans les collèges et lycées... Il est important d'accompagner et de rassurer les enseignants et les parents d'élèves. Un travail est en cours et je suis très optimiste pour l'avenir. » Une mission d'information et d'ouverture qui prépare, aujourd'hui, dans les écoles, une meilleure intégration des personnes handicapées dans le monde professionnel de demain. □

*À la demande des établissements, les prénoms des enfants ont été modifiés.

Témoignage

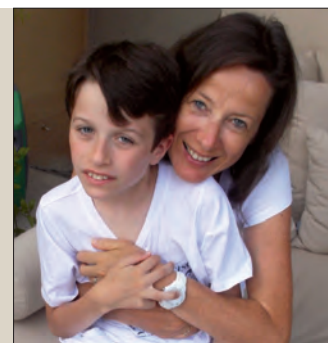
Béatrice Lenain, maman de Théophile, 12 ans

« Mon fils autiste, un écolier comme les autres grâce à Saint-Charles »

« Théophile a été diagnostiqué autiste à l'âge de trois ans. Il a alors passé une année en centre hospitalier de jour. Nous avons mal vécu cette période. Tout était prétexte pour le garder à la maison ! Puis j'ai eu un déclic : j'ai repris mes études en analyse du comportement pour mieux aider mon fils. Et j'ai décidé qu'il serait dorénavant un écolier comme les autres. Nous sommes ensuite partis

en famille en Slovaquie pour des raisons professionnelles. Là-bas, nous avons fait appel à des éducateurs pour que notre fils fasse sa maternelle dans un établissement français ordinaire. En rentrant en France, nous avons inscrit nos deux enfants dans un établissement catholique privé. Lorsque la direction a découvert que notre garçon était autiste, elle a finalement refusé de l'accueillir. Cela a été une épreuve

très difficile pour notre famille. Après un parcours du combattant pour lui trouver une classe de CP, j'ai finalement découvert l'école internat Saint-Charles (15^e), dirigée par Isabelle Hauville qui a accepté le défi de cette intégration. L'accueil des enfants y est personnalisé, chacun va à son rythme. Il y a des enfants en fauteuil, d'autres qui sont précoces, ou encore issus de milieux sociaux divers. Et cela fait



D.R.

six ans qu'il y suit une scolarité normale grâce à l'aide d'un éducateur spécialisé. Il a fait d'énormes progrès. Les élèves de sa classe l'ont bien accepté, protégé même. Entre eux, c'est un échange permanent, au cœur même du message de l'Évangile. » □

Propos recueillis par A.-L. S.